

PRÉSIDENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Cécile Winter

N° 179744-2024/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2024
N° 36-2024/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, du développement économique, et de la santé et l'action sociale (BFP-DE-SAS) du mercredi 4 septembre 2024

Le **mercredi 4 septembre 2024 à 9 heures 30**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, du développement économique, et de la santé et l'action sociale (BFP-DE-SAS) se sont réunies sous la présidence de Mme Naïa Wateou, présidente de la commission du développement économique, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n°160457-2024/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 instituant un dispositif d'aide à l'aménagement pour sécuriser les locaux des entreprises et favoriser leur accessibilité.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission DE :

Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.

Membres de la commission SAS :

Mme Nadine Jalabert, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Julien Tran Ap et Mme Christiane Verger.

Absents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel et Mme Ithupane Tiéoué (excusée).

Membres de la commission DE :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Magali Manuhohalalo et Mme Marie-Line Sakilia.

Membres de la commission SAS :

M. Philippe Dunoyer et Mme Aniseta Tufele.

Procurations * :

Membre de la commission DE :

M. Briec Frogier donne procuration à Mme Naïa Wateou.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 3 membres présents et 4 membres absents pour la commission du budget, des finances et du patrimoine, soit 3 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission du développement économique, et soit 5 membres présents et 2 membres absents pour la commission de la santé et de l'action sociale.

Participaient également à la séance en tant que conseillers :

M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze et Mme Léa Tripodi.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE).

Ainsi que par :

Mme Claire Barancourt, chef du service de l'ingénierie financière et de l'instruction (SIFI/DDET) ;

Mme Cathlyne Derudder, chef de service adjoint du patrimoine immobilier (SPI/DAEM) ;

M. Jean-Philippe Dinh, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative par intérim (SSACA/DAJI) ;

Mme Morgan Dovan, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;

M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

M. Bastian Morvan, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;

Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;

Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;

Mme Déborah Poëdi, chargée d'études juridiques (DAJI/SAJR) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Stéphanie Siaga, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;

Mme Cécile Winter, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI).

Bien que le quorum des commissions du budget, des finances et du patrimoine (BFP) et du développement économique (DE) n'ait pas été atteint, la réunion de ces commissions a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquées à 9 heures, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*.

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 160457-2024/1-ACTS** : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 instituant un dispositif d'aide à l'aménagement pour sécuriser les locaux des entreprises et favoriser leur accessibilité.

Historique :

La délibération n° 12-2018/APS du 26 avril 2018 a institué un dispositif d'aide à la sécurisation des commerces afin d'aider à la sécurisation des locaux à usage commercial qui sont trop souvent la cible d'actes délictueux (cambriolages), entraînant des conséquences en termes de perte d'activité, de coût de remise en état des locaux, de rachat des matériels saccagés et des produits dérobés.

Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs modifications pour le simplifier, l'ouvrir plus largement, ajouter une aide à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et le prolonger dans le temps.

Ce dispositif appelé désormais « aide à l'aménagement pour sécuriser les locaux des entreprises et favoriser leur accessibilité », comporte deux volets distincts et cesse d'être applicable au 1^{er} janvier 2026.

Le projet de délibération BAPS ne concerne que l'aide à la sécurisation.

Contexte :

Les exactions débutées en mai 2024 ont provoqué la destruction ou le pillage de nombreuses entreprises. Malgré la crise économique et les problèmes de trésorerie auxquels doivent faire face les entreprises, la DDET (direction du Développement Economique et du Tourisme) reçoit autant voire plus de demandes d'aide à la sécurisation qu'habituellement.

Par ailleurs, de nouveaux équipements apparaissent, tels que les filtres retardateurs d'effraction, et il semble pertinent d'adapter le dispositif de 2018 en les ajoutant à la liste des dépenses éligibles.

Ces filtres, positionnés sur la face intérieure des vitres, vitrines, portes vitrées (que ce soient des vitres simples ou vitres feuilletées), permettent de renforcer les caractéristiques existantes :

- réduction de la perte d'énergie, la perte de chaleur et l'éblouissement ;
- meilleure protection en prévenant la projection d'éclats de verre en cas d'explosion, de conditions climatiques extrêmes, d'autres incidents pouvant entraîner un bris de glace ;
- le vitrage peut être considéré « anti-effraction » au sens des normes en vigueur sans avoir à changer le vitrage et sans engendrer des coûts importants.

La DDET a sollicité l'avis des référents sûreté qui participent à la commission d'attribution des aides à la sécurisation. Les deux référents (Police Nationale et Gendarmerie) confirment que ces dispositifs retardent l'effraction, qu'ils sont déjà utilisés dans de nombreux pays et que ce type de matériel a sa place sur la liste des matériels éligibles à l'aide à la sécurisation.

Bilan intermédiaire du dispositif :

Ci-dessous les statistiques de l'aide à la sécurisation établies fin juin 2024 :

ANNEE	Dossiers présentés	Dossiers refusés	Dossiers agréés	Montant d'investissement primable (F CFP)	Montant des aides accordées (F CFP)
2018	9	1	8	7 025 671	3 501 624
2019	33	3	30	26 168 376	12 748 994
2020	45	0	45	33 159 759	16 447 440
2021	37	1	36	28 071 180	13 539 335
2022	23	1	22	18 612 187	8 239 911
2023	31	3	28	16 326 550	7 263 181
2024	15	0	15	9 949 982	4 713 076
TOTAL	193	9	184	139 313 705	66 453 561

Depuis l'établissement de ces dernières statistiques, une seule consultation à domicile a été organisée pour 3 dossiers et les arrêtés ne sont pas encore signés. Une prochaine consultation est en préparation pour mi-août avec 6 nouveaux dossiers.

Propositions :

L'article 30 de la délibération modifiée indique que le BAPS est habilité pour modifier les annexes de la délibération après avis de la commission du développement économique, de la commission du budget, des finances et du patrimoine et de la commission santé et action sociale.

Il est proposé de modifier l'annexe n°1 pour ajouter certaines activités qui ne pouvaient pas jusqu'alors bénéficier du dispositif. Il s'agit :

- des laveries ;

- des commerces de surgelés ;
- de l'ensemble des activités de restauration, avec ou sans licence de vente d'alcool.

Après avis favorable des référents sûreté, partenaires de ce dispositif, il est également proposé de modifier l'annexe n°2 pour ajouter les filtres retardateurs d'effraction, présentés dans ce rapport, à la liste des dépenses éligibles.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Brial a rappelé que cette délibération, en vigueur depuis 2018, vise à soutenir la sécurisation des commerces. Afin de s'adapter au contexte nouveau affectant les entreprises depuis les événements insurrectionnels qui ont débuté au mois de mai 2024, deux modifications sont aujourd'hui proposées :

- *l'inclusion de nouveaux secteurs d'activité non prévus en 2018, à savoir : les laveries, les commerces de surgelés et les établissements de restauration ;*
- *l'ajout des filtres retardateurs d'effraction à la liste des dépenses éligibles.*

Dans la discussion générale, Mme Qaeze a sollicité la possibilité de consulter le détail des aides attribuées ainsi que les noms des entreprises bénéficiaires, en soulignant que le tableau de la présentation ne fournit que des données globales. En réponse, M. Pannier a indiqué qu'une présentation incluant un tableau détaillant l'origine géographique des bénéficiaires avait été réalisé lors d'une précédente assemblée de la province Sud (APS). Il a précisé que cette présentation pourrait être mise à jour par la Direction du Développement Économique et du Tourisme (DDET).

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Commission DE :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).

Commission SAS :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Nadine Jalabert, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Julien Tran Ap et Mme Christiane Verger).

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de la commission du développement économique a clôturé la réunion à 9 heures 35.

La présidente de la commission du
développement économique


Naïa Wateou